



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

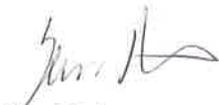
### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons tiendra une séance extraordinaire le **20 décembre 2022 à compter de 18h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand**, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023 et l'adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025. Lors de ladite séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets précités.

Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions à [dg@munpdg.ca](mailto:dg@munpdg.ca) ou [mairie@munpdg.ca](mailto:mairie@munpdg.ca) ou par la poste au 494, route 132 Port-Daniel GOC 2N0 et ce, avant lundi, le 19 décembre 2022.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 7<sup>ième</sup> jour de décembre 2022

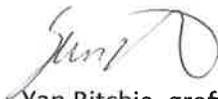
  
Yan Ritchie, greffier-trésorier

---

#### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné Yan Ritchie, greffier-trésorier de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 7 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7<sup>ième</sup> jour de décembre 2022.

  
Yan Ritchie, greffier-trésorier